



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/211
25 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du cadre stratégique
et du budget-programme

Cinquante-troisième session

Genève, 7-9 septembre 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED: évaluation extérieure approfondie du programme de la CNUCED relatif aux produits de base.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

Point 1. Élection du bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président/Rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa cinquante-troisième session sera le représentant de l'un des États membres de la liste B et le Vice-Président/Rapporteur celui d'un État membre de la liste A (Asie).

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session, reproduit dans la section I plus haut.

Documentation

TD/B/WP/211 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement» (TD/B/WP/212), portant sur les activités entreprises en 2008, qui est soumis à la fois au Groupe de travail à sa cinquante-troisième session et au Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième session. Ce rapport contient des renseignements analytiques sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED, à savoir les contributions volontaires et leur répartition par domaines thématiques et par régions ou pays, ainsi qu'une synthèse actualisée de la structure et des principales caractéristiques des programmes et des projets de coopération technique.

4. L'annexe I de ce rapport – «Review of activities undertaken in 2008» (TD/B/WP/212/Add.1) – donne une vue d'ensemble des activités de coopération technique entreprises en 2008 au titre de divers programmes et projets; on y trouvera des renseignements généraux sur les activités, ainsi que sur leur impact et les résultats obtenus.

5. L'annexe II – «Statistical tables» (TD/B/WP/212/Add.2) – présente des données sur les contributions financières et les dépenses par projet et la répartition des activités entre les différentes régions et les différents programmes; on y trouvera également une liste des projets qui étaient en cours d'exécution en 2008.

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour et conformément au paragraphe 220 de l'Accord Accra et au paragraphe 7 de la décision 495(LV) du Conseil du commerce et du développement, les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat pourront avoir des discussions et des consultations sur tous les sujets touchant aux activités de coopération technique de la CNUCED.

Documentation

TD/B/WP/212	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
TD/B/WP/212/Add.1	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex I: Review of activities undertaken in 2008 (en anglais seulement)
TD/B/WP/212/Add.2	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex II: Statistical tables (en anglais seulement)

Point 4. Évaluation des activités de la CNUCED: évaluation extérieure approfondie du programme de la CNUCED relatif aux produits de base

7. Aux fins de l'évaluation annuelle approfondie d'un programme de coopération technique, le Groupe de travail a adopté, à sa quarante-neuvième session en septembre 2007, un plan d'évaluation pour 2009. D'après ce plan, il sera saisi d'une évaluation extérieure approfondie du programme de la CNUCED relatif aux produits de base. Le rapport d'évaluation – document TD/B/WP/213 – a été établi par une équipe indépendante composée d'un évaluateur professionnel possédant une vaste expérience dans le domaine considéré et de deux autres membres familiers des programmes de la CNUCED, qui participent en outre régulièrement aux travaux des organes intergouvernementaux de la CNUCED. Ces deux membres ont été choisis dans le souci d'intégrer dans le processus d'évaluation les points de vue des bénéficiaires et des donateurs.

8. Le Groupe de travail sera également invité à approuver le plan d'évaluation pour 2010 et 2011, qui figurerait à l'état de proposition dans le rapport sur sa quarante-neuvième session.

Documentation

TD/B/WP/213 et TD/B/WP/213/Add.1 Évaluation extérieure approfondie du programme de la CNUCED relatif aux produits de base

TD/B/WP/198/Rev.1 Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarante-neuvième session

Point 5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Groupe de travail

9. Le secrétariat soumettra, au cours de la session, un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

Point 6. Questions diverses

Point 7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

10. Le rapport sur la cinquante-troisième session du Groupe de travail sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
